

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 9 juillet 2018 à 19h30 à la Mairie, située au 167 route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Audrey Bédard
Siège #6 - Linda Gosselin

Messieurs les conseillers Réjean Labonté et Mario Chiasson ont motivé leurs absences.

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

104-07-18

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 7 juin 2018
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 9 juillet 2018
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Renouvellement des conduites - rue Principale
 - 6.2 - Développement Tanguay
 - 6.3 - Service incendie
 - 6.4 - Sécurité civile
 - 6.5 - Plan de relance / centre du village
 - 6.6 - Signalisation - noms de rues
 - 6.7 - Ministère des Transports
 - 6.8 - Parc industriel
 - 6.9 - Achat d'une remorque
 - 6.10 - Employé municipal
 - 6.11 - Dérogation mineure - Marie-Andrée Turmel
 - 6.12 - Berce du Caucase
 - 6.13 - Lignage de rues
 - 6.14 - Centre civique - Fonds pour l'accessibilité
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.2 - Refinancement d'emprunt
 - 7.2.1 - Résolution d'adjudication
 - 7.2.2 - Résolution de concordance
 - 7.3 - Programme d'aide à la voirie locale
 - 7.4 - Loi sur la neutralité religieuse
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - FQM
 - 8.2 - Mutuelle des municipalités du Québec
 - 8.3 - Mini-scribe
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Audrey Bédard,

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

105-07-18

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 7 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du 7 juin 2018 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Linda Gosselin,

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionné soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

106-07-18

4.1 - Comptes fournisseurs au 9 juillet 2018

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 9 JUILLET 2018

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C1800320	GILLES VEZINA	688,00	688,00
C1800321	HYDRO-QUEBEC	876,25	876,25
C1800321	HYDRO-QUEBEC	660,70	660,70
C1800321	HYDRO-QUEBEC	1 994,73	1 994,73
C1800322	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	57,00	57,00
C1800322	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	2 110,48	2 110,48
C1800323	BELL MOBILITÉ INC.	67,75	67,75
C1800324	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
	MARIO LAPIERRE	433,78	433,78
	LUC DEBLOIS	659,34	659,34
	FRÉDÉRIC LAPOINTE	120,00	120,00
	LOUIS-GUY LAFLEUR	144,23	144,23
C1800325	MARIO LAPIERRE	108,04	
C1800326	LUC DEBLOIS	150,00	
C1800327	AON HEWITT	3 604,90	
C1800328	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	10 732,89	
C1800329	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 152,10	
C1800329	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	3 048,58	
C1800330	INTERFAS EN FIDUCIE	2 910,05	
C1800331	SOGETEL INC.	547,76	
C1800331	SOGETEL INC.	53,93	
C1800332	GROUPE CT	1 881,13	
C1800333	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	509,80	
C1800333	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	442,65	
C1800334	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	52,00	
C1800335	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	164,55	
C1800336	COOP STE-JUSTINE	5 411,02	
C1800336	COOP STE-JUSTINE	3 992,22	
C1800337	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	5 134,73	
C1800337	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	287,44	

C1800337	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	151,44	
C1800337	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	7 233,35	
C1800337	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	1 472,38	
C1800338	HYDRO-QUEBEC	870,37	
C1800339	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	2 199,50	
C1800339	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	1 300,00	
C1800340	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	18 663,25	
C1800341	COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	390,92	
C1800342	PAGES JAUNES INC.	84,80	
C1800343	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	71,74	
C1800344	GARAGE GILLES DUCHAINE	191,48	
C1800345	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	525,90	
C1800346	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	250,51	
C1800347	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	160,23	
C1800348	OEUVRE DES LOISIRS	400,00	
C1800349	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	777,77	
C1800350	ROBERT AUDET	30,00	
C1800351	INDUSTRIES CIMENT LA GUADELOUPE INC.	728,65	
C1800352	LES PNEUS BEAUCERONS INC.	403,51	
C1800353	M.R.C. DE BELLECHASSE	150,00	
C1800353	M.R.C. DE BELLECHASSE	25 096,67	
C1800354	UAP INC.	349,04	
C1800355	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	2 976,97	
C1800356	ENVIRONEX	329,12	
C1800356	ENVIRONEX	137,04	
C1800357	CARRIERE STE-ROSE	956,54	
C1800358	JÉRÔME LABONTÉ	60,00	
C1800359	CENTRE DE L'AUTO LMS INC.	45,13	
C1800360	PRODUITS SANITECH	135,99	
C1800360	PRODUITS SANITECH	68,88	
C1800361	BEAUCE MÉTAL INC.	31,04	
C1800362	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	9,64	
C1800363	SEL DRUMMOND ENR.	7 102,01	
C1800364	CONSTRUCTION B.M.L.	80 905,02	
C1800365	POMPACTION QUÉBEC	468,32	
C1800366	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	436,73	
C1800366	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	70,77	
C1800367	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C1800367	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C1800368	CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD	5 933,95	
C1800369	STEAMATIC	1 346,36	
C1800370	DICOM EXPRESS	40,17	
C1800371	RENÉ NADEAU	1 494,68	
C1800372	MARTECH SIGNALISATION INC.	572,01	
	TOTAL	212 934,65	7 952,26
	SOLDE À PAYER	204982,39	
	ENCAISSE	390333,47	

Sur une proposition de Marcel Tanguay,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Renouvellement des conduites - rue Principale

Le directeur général dresse un bref aperçu des commentaires reçues depuis la rencontre du 3 juillet et mentionne que ceux-ci sont positifs.

De plus, il a demandé à l'ingénieur au dossier de lui mentionner sur les plans actuels de la rue Principale, les endroits où il verrait de la bordure haute.

6.2 - Développement Tanguay

Une rencontre a eu lieu le 12 juin dernier avec les promoteurs et nous n'avons reçu aucune nouvelle depuis ce temps.

6.3 - Service incendie

Le directeur incendie de la Régie désire conscientiser le conseil municipal sur l'importance de respecter la réglementation en vigueur au règlement incendie lors de l'émission des permis de colportage pour la vente et la vérification des extincteurs.

6.4 - Sécurité civile

Le directeur général remet au conseil municipal un communiqué du MAMOT montrant l'importance de préparer un plan de mesures d'urgence ainsi qu'un modèle d'entente pour un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile.

6.5 - Plan de relance / centre du village

Le conseil municipal est informé de l'état d'avancement de ce dossier.

6.6 - Signalisation - noms de rues

Notre demande d'aide financière à la MRC a passé la première étape et ce dossier devrait accepter officiellement le 11 juillet.

Une tournée de cette signalisation nous a permis de constater quelques problématiques au niveau des intersections du rang 7, de la route des églises, du rang Ste-Marie, du rang 10 et du rang 12.

De plus, le conseil serait disposé à ajouter des enseignes dans les rangs pour délimiter notre territoire.

Pour l'an prochain, il faudrait également peindre les poteaux des enseignes actuelles et voir à les remplacer éventuellement avec le nouveau logo.

6.7 - Ministère des Transports

Une rencontre aura lieu le 10 juillet avec Dany Mathieu relativement au dossier de l'entrée est du village avec le ministère des Transports.

6.8 - Parc industriel

Le conseil municipal convient de procéder à la coupe du bois dans le Parc industriel sur une largeur de 100 pieds par rapport à la rue projetée.

6.9 - Achat d'une remorque

Le conseil est informé que ce dossier n'a pu être finalisé car la remorque était déjà vendue.

Il convient donc de regarder pour acheter une remorque neuve de 14 pieds de longueur par 7 ou 8 pieds de largeur.

6.10 - Employé municipal

Les entrevues auront lieu le 16 juin prochain à compter de 18h00.

107-07-18

6.11 - Dérogation mineure - Marie-Andrée Turmel

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Marie-Andrée Turmel qui désire procéder à l'agrandissement du patio situé à l'arrière de sa résidence à 1.74 mètre de la ligne latérale comparativement à la norme de 2 mètres selon l'article 9.3 du règlement de zonage 76-07;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié selon la loi le 22 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par André Ferland,

Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Marie-Andrée Turmel pour l'agrandissement du patio situé à l'arrière de sa résidence à 1,74 mètre de la ligne latérale;

QUE le Conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux à madame Turmel;

QUE ledit Conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

6.12 - Berce du Caucase

Le conseil municipal prend connaissance du communiqué émis par l'organisme d'offensive régionale de lutte à la berce du Caucase Chaudière-Appalaches relativement à la procédure de signalement de la berce du Caucase.

Afin que cet organisme soit en mesure de dresser un portrait cartographique de la distribution de la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches, il est important que tous les signalements soient désormais acheminés à l'un des OBV de la région soit, pour Sainte-Justine, à l'organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean.

108-07-18

6.13 - Lignage de rues

Il est proposé par Audrey Bédard,

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise des travaux de lignage de rues sur les rues appartenant à la Municipalité et autorise le directeur général à prendre les dispositions nécessaires dans ce dossier.

ADOPTÉE

109-07-18

6.14 - Centre civique - Fonds pour l'accessibilité

Il est proposé par Linda Gosselin,

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme "Fonds pour l'accessibilité" dans le but de réaliser des travaux de réfection complète de la rampe pour handicapés ainsi que de l'entrée extérieure de la Salle Gatién-Lapointe;

QUE ledit Conseil municipal est disposé à financer la partie des travaux non couverte par le programme "Fonds pour l'accessibilité".

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs.

7.2 - Refinancement d'emprunt

110-07-18

7.2.1 - Résolution d'adjudication

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	9 juillet 2018	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,1750 %
Montant :	398 400 \$	Date d'émission :	16 juillet 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 juillet 2018, au montant de 398 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS

34 300 \$	3,17500 %	2019
35 400 \$	3,17500 %	2020
36 600 \$	3,17500 %	2021
37 700 \$	3,17500 %	2022
254 400 \$	3,17500 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,17500 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

34 300 \$	2,25000 %	2019
35 400 \$	2,55000 %	2020
36 600 \$	2,75000 %	2021
37 700 \$	2,85000 %	2022
254 400 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,27600

Coût réel : 3,38801 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS est la plus avantageuse;

Il est proposé par Marcel Tanguay et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS pour son emprunt par billets en date du 16 juillet 2018 au montant de 398 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 66-05. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

111-07-18

7.2.2 - Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sainte-Justine souhaite emprunter par billets pour un montant total de 398 400 \$ qui sera réalisé le 16 juillet 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
66-05	398 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 66-05, la Municipalité de Sainte-Justine souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par André Ferland et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 juillet 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	34 300 \$	
2020.	35 400 \$	
2021.	36 600 \$	
2022.	37 700 \$	
2023.	39 100 \$	(à payer en 2023)
2023.	215 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 66-05 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 juillet 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

7.3 - Programme d'aide à la voirie locale

Le Programme d'aide à la voirie locale a été bonifié de 30 millions de dollars pour l'entretien des routes locales de niveaux 1 et 2 portant l'enveloppe totale à 108 millions de dollars.

Pour notre municipalité, cette augmentation représente un montant de 32 918\$ passant de 82 489\$ à 115 407\$ en hausse de 39,9%.

112-07-18

7.4 - Loi sur la neutralité religieuse

Il est proposé par Audrey Bédard,

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE dans le cadre de la Loi sur la neutralité religieuse, le Conseil municipal de Sainte-Justine désigne Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de répondant en matière d'accommodement.

ADOPTÉE

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transmise par courriel aux membres du Conseil municipal.

8.2 - Mutuelle des municipalités du Québec

La MMQ désire informer le conseil qu'elle offre maintenant une protection complète pour les chantiers municipaux.

Le conseil convient de ne pas faire de démarche additionnelle dans ce dossier.

8.3 - Mini-scribe

Le conseil est invité à consulter le dernier bulletin juridique de l'ADMQ "Mini-scribe" qui porte essentiellement sur les conséquences du projet de loi 122.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

113-07-18

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,

Et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h35.

ADOPTÉE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT